



FLASH INFO



CAPSO, ÇA COMMENCE MAL !

Les élections arrivent à grands pas et avec elles leurs cortèges de surprises et d'atermoiements notamment dans la gestion et le fonctionnement des futures CAPSO.

L'arrêté qui décrit la nouvelle procédure liée à la mise en place des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO) a clairement défini le processus et le calendrier relatif au bon fonctionnement de cette instance.

En effet, ce document prévoit la mise en œuvre de la procédure dès le mois de juin de l'année N-1, année de l'avancement.

Avant la fin du mois de juin, les Centres Ministériels de Gestion (CMG) doivent recenser l'ensemble des personnels à statut ouvrier remplissant les conditions pour bénéficier, au titre de l'année suivante, d'un avancement de groupe ou d'échelon. Une fois ce recensement effectué, il est transmis aux autorités locales d'emploi et aux référents des grands employeurs.

Avant le 1^{er} septembre, les autorités locales d'emploi adressent à chaque chef de corps et d'établissement la liste des agents proposables au titre de son établissement puis, les chefs d'établissement organisent, dans le courant du mois de septembre, une réunion pour recueillir l'avis des représentants du personnel sur l'expression des besoins en avancement pour l'année à venir.

Malheureusement, ces travaux ont d'ores et déjà quatre mois de retard et certains CMG finalisent actuellement le recensement qui aurait dû être effectué en juin !

Il serait facile de penser que ce retard est le seul fait des CMG et de leur manque récurrent d'effectifs, mais il est important de rappeler qu'en 2018, les CAO ne se sont déroulées qu'au mois de juin en raison de l'annonce très tardive des taux d'avancement par l'administration centrale.

Le retard de la campagne d'avancement 2018 entraîne donc celui de la campagne 2019 !

Si rien n'est fait, ce retard perdurera, année après année et les CAPSO se dérouleront donc au mieux au mois de juin avec toutes les difficultés et contraintes rencontrées pour organiser les essais pendant la période estivale à l'image de la campagne 2018 et les nominations au 1^{er} avril deviendront la norme. **FORCE OUVRIERE** exige donc que tout soit mis en œuvre pour permettre la tenue des CAPSO 2019 au cours du premier trimestre comme le prévoit la réglementation.

Les personnels à statut ouvrier n'ont pas à subir le contrecoup des retards de l'administration !

